

PRESENTATION GENERALE



1 – Ses compétences

Le Syndicat des Eaux créé en 1952 regroupe au total 466 communes. C'est un syndicat mixte dit « à la carte » qui possède trois compétences :

- ④ la production et la distribution d'eau potable regroupant 466 communes ;
- ④ la collecte et le traitement des eaux usées domestiques regroupant 413 communes ;
- ④ le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de l'assainissement non collectif représentant 415 communes.

2 – Son fonctionnement

2.1 – Le Comité (546 délégués)

Au cours de l'année 2012, celui-ci s'est réuni à quatre reprises :



7 Mars : communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et vote de la réforme des statuts du Syndicat des Eaux

21 Juin : le Compte Administratif 2011 a été adopté et le Budget Supplémentaire 2012 a été voté. Lors de cette réunion ont été présentés le rapport d'activités ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement. Le Comité a également décidé de lancer une délégation de service public d'assainissement de la commune de Beaugeay et de modifier le guide interne des achats publics. Le Comité a fixé les tarifs de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) à compter du 1^{er} Juillet 2012. Les décisions du Conseil d'Exploitation de la RESE relatives au Compte Administratif, Budget Supplémentaire,... ont été entérinées.

29 Octobre : Cette réunion a été essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, Décisions Modificatives, à l'élection de la commission de Délégation de service public d'assainissement de Beaugeay, le choix de la délégation de service public d'assainissement de Chérac ainsi que la modification du règlement pour intégrer la PFAC.

13 Décembre : Ce comité a voté principalement les tarifs 2013 et le Budget Primitif 2013. Une présentation a été faite sur l'évolution réglementaire sur les dégrèvements. Le comité a également entériné les décisions du Conseil d'Exploitation (vote des tarifs, budgets,...)

2.2 – Le Bureau (Le Président et 16 Membres)

Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2012. Ses principales actions ont été, entre autres :

- ⊙ l'adoption du programme 2012 de travaux neufs eau et assainissement afin de solliciter les aides financières et de procéder à leur dévolution ;
- ⊙ d'arrêter les listes de travaux d'extensions, d'aménagements et de renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement ;
- ⊙ le suivi de la qualité de l'eau ;
- ⊙ le programme de zonages d'assainissement ;
- ⊙ l'achat des emprises foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- ⊙ la conclusion de nouveaux contrats de fourniture d'eau en « gros » ;
- ⊙ l'achat d'un matériel de contrôle d'étanchéité des réseaux d'assainissement neufs ;
- ⊙ la gestion du personnel (recrutements, indemnités,...) ;

- ② la mise en place d'un contrat de prévoyance ;
- ② l'installation d'antennes radio sur les châteaux d'eau ;
- ② etc.

2.3 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Sa composition

Elle est composée de la façon suivante :

- de membres prenant part au vote :
 - membres élus de l'Assemblée (10)
 - représentants des associations locales des usagers du service (3 associations)
- de membres participant aux travaux et débats de la commission :
 - invités permanents (7 organismes tels que financeurs et exploitants)
 - invités occasionnels (Maires et/ou Présidents de Syndicats) en fonction des questions évoquées à l'ordre du jour.

Ses travaux

Deux réunions se sont tenues en 2012 qui ont traité les dossiers suivants :

14 Mai :

- ② le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement décomposé en une 1^{ère} partie d'ordre financière et la seconde plus technique comportant notamment les différents indicateurs de performance tels que la qualité de l'eau, le taux d'impayés, le rendement du réseau,...
- ② l'avis sur le lancement d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau d'assainissement à BEAUGEAY ;
- ② l'application du décret 2012-97 du 27 Janvier 2012 sur les rendements de réseaux ;
- ② le médiateur RESE ;
- ② la situation hydrogéologique dans le département.

8 Octobre :

- ④ Modification du règlement de service assainissement pour la prise en compte de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)
- ④ Mise à jour du règlement de service d'eau potable de la RESE.
